Approfondissement : ventilation des émissions de scope 3 selon les critères climatiques

Au total, 1,45 million de tonnes de CO_2e, soit 47 % des émissions totales de CO_2e, relèvent de la **catégorie E&I**. La répartition de ces émissions dans les différentes catégories selon le protocole GHG figure dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'émissions Niveau	Émissions non FLAG (% par rapport au total)	Émissions par rapport à l'année précédente	Émissions par rapport à l'année de référence
Cat. 1 : Biens et services achetés	63 %	6,98 %	9,42 %
Cat. 2 : Biens d'équipement	2%	-33,89 %	-55,62 %
Cat. 3 : Activités liées aux carburants et à l'énergie	0,47 %	7,48 %	-2,46 %
Cat. 4 : Transports	10,65 %	0,60 %	1,45
Cat. 5 : Déchets générés par les opérations	0,19 %	2,37 %	6,11
Cat. 6 : Déplacements professionnels	0,09 %	23,86 %	2,70 %
Cat. 7 : Trajets domicile-travail	0,86 %	-0,10 %	-1,19 %
Cat. 9 : Transports	0 %		
Cat. 11 : Utilisation des produits vendus	14,45 %	-1,61 %	30,52 %
Cat. 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	8,37 %	7,81	-5,82 %
Total	**100 %**	**3,84 %**	**6,63 %**

Au total, 1,7 million de tonnes de CO_2e, soit 53 % des émissions totales de CO_2e, relèvent de la **catégorie FLAG**. Sur ces 53 % d'émissions FLAG, 100 % proviennent de la catégorie des biens achetés, dont 99 % sont à leur tour issus du secteur alimentaire. Plus de la moitié de ces émissions proviennent de produits d'origine animale : 31 % de la viande et du poisson, 24 % des produits laitiers et 2 % des œufs. En outre, 18 % des émissions proviennent des produits d'épicerie secs, 16 % des plats préparés et des produits de consommation courante, et 8 % des fruits et légumes.

Les autres émissions sont attribuables à des catégories telles que les boissons, les produits non alimentaires et les produits de proximité.
Nos chiffres d'émissions de scope 3 sont validés chaque année par un organisme externe.

Objectifs de scope 3

Nos objectifs de réduction intermédiaires pour 2034 sont ambitieux : une réduction de 42,4 % pour les émissions FLAG et de 35 % pour les émissions non-FLAG par rapport à l'année de référence 2022. Cela signifie que nous visons une réduction de 28,3 % pour les émissions FLAG et de 23,3 % pour les émissions non-FLAG d'ici 2030.

Atteindre nos objectifs

Afin d'atteindre nos objectifs pour 2034, nous avons analysé les mesures que nous allons mettre en œuvre. La réduction de CO2e nécessaire proviendra :

- 26 % via la transformation : pensez aux usines qui électrifient leur consommation d'énergie ou optimisent leurs processus pour consommer moins d'énergie.
- 21 % via les phases d'utilisation et de gestion des déchets : pensez à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'optimisation de la durée de vie des produits. Un exemple est notre sac « Good Taste, Zero Waste », grâce auquel nous vendons des produits proches de leur date limite de consommation à un prix réduit, afin qu'ils ne soient pas jetés.
- 21 % via le développement de la gamme : en proposant davantage de produits à faible empreinte carbone, tels que des alternatives végétales, nous faisons de grands progrès. La transition protéique en est un bon exemple. Nous travaillons en permanence au développement de notre gamme végétale, appliquons une politique de parité des prix sur les produits de base végétaux et avons été, l'année dernière, le premier supermarché belge à lancer un mélange de viande hachée hybride et un hamburger. Une mesure potentielle consiste à prendre des décisions d'achat sur la base des PCF (Product Carbon Footprint, empreinte carbone des produits). Nous étudions actuellement cette question en coulisses.
- 9 % via le transport et les emballages : nous utilisons davantage de matériaux d'emballage recyclés, réduisons au minimum le poids des emballages et améliorons leur recyclabilité. Nous encourageons également nos partenaires logistiques de la chaîne à passer au transport électrique.
- 18 % liés à la gestion des terres : par exemple, en adoptant d'autres méthodes de culture qui génèrent moins d'émissions. Nous examinons avec nos fournisseurs les domaines dans lesquels nous pouvons apporter notre soutien ou mettre en place des projets pilotes dans le domaine de l'agriculture régénérative.
- 5 % via le changement d'affectation des terres : nous réalisons cette réduction en respectant notre engagement en matière de

déforestation et de conversion des terres.

Nous n'avons pas recours à la compensation pour atteindre nos objectifs.

Cette analyse du potentiel a également été réalisée sur le long terme. Pour atteindre la réduction nécessaire à la réalisation de notre objectif de zéro émission nette en 2050, des mesures doivent être prises dans les catégories suivantes :

- 7 % via la transformation : en passant, par exemple, à l'énergie renouvelable dans les processus de production au sein des chaînes d'approvisionnement.
- 16 % via les phases d'utilisation et de gestion des déchets : par exemple, grâce à la réduction du gaspillage alimentaire, mais aussi à une consommation d'énergie plus efficace.
- 8 % via le changement d'affectation des terres : nous évitons la déforestation et la conversion des terres dans les chaînes d'approvisionnement de nos produits.
- 17 % via la gestion des terres : en encourageant l'agriculture régénérative et biologique ainsi que des méthodes de culture améliorées.
- 16 % via le secteur non alimentaire : nous collaborons avec nos fournisseurs non alimentaires. En adoptant des modèles économiques circulaires tels que la location, il est possible de réaliser des gains en termes de CO2e.
- 11 % via les emballages et le transport : utilisation de matériaux d'emballage recyclés et de moyens de transport électriques. • 28 % via l'assortiment et la consommation : davantage de produits végétaux et changement de comportement chez les clients. La transition protéique joue ici un rôle très important et nous nous y engageons pleinement avec nos objectifs ambitieux visant à aligner notre assortiment de vente sur le régime alimentaire « Planetary Health Diet ».

Notre objectif est une réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, en se rapprochant le plus possible du zéro absolu sur le plan technique. Pour atteindre le zéro net (net-zero), nous compenserons notre empreinte résiduelle inévitable (environ 10 % des émissions de l'année de référence), qui est estimée à 135 924,315 tonnes d'émissions E&I et 155 968,627 tonnes d'émissions FLAG.